



Exercice 1

La société Gelb SA exerce son activité dans le domaine de la mode balnéaire (production et commerce). Dans le cadre de la production responsable de l'environnement, l'entreprise préconise des matériaux non nuisibles à la santé et une production respectueuse des ressources. Les produits haut de gamme et la gamme spéciale de matériaux protégeant du soleil sont à l'origine du succès de Gelb SA. Les tenues de bain sont devenues une marque connue, elles sont prisées en Suisse et dans d'autres parties d'Europe, voire outre-mer.

La production se déroule dans les usines de la société. Ces dernières années, le secteur de la mode a été confronté à des modifications dans les structures et au plein essor des magasins en ligne. Gelb SA n'en est pas sortie indemne. La direction de l'entreprise s'est adaptée aux nouvelles conditions du marché et tente de renouer avec son succès passé.

Outre la réduction des effectifs, les mesures à appliquer incluent des investissements supplémentaires dans les domaines du développement et de la publicité.

Lors de sa séance de novembre 2015, le conseil d'administration a opté pour un paquet de mesures de restructuration comprenant notamment une réduction des effectifs en 2016. Sur les 186 employés, environ 20 seront licenciés. La mesure immédiate pour l'exercice 2016 a été communiquée aux collaborateurs concernés en février 2016 et aux médias en avril. En tant que réviseur de Gelb SA, vous prenez connaissance des mesures prévues durant votre activité d'audit en mars. Gelb SA est soumise au contrôle restreint.

Les licenciements collectifs prévoient le maintien du droit au salaire et des indemnités de départ de 500 000 CHF. De plus, des dépenses supplémentaires de 200 000 CHF sont comptées pour les coûts des processus, qui peuvent cependant être compensées par des économies des charges de personnel estimées à 1200 millions de francs.

- Comment l'auditeur couvre-t-il l'obligation de contrôle concernant les événements postérieurs à la date du bilan? Nommez-en trois.
- Quelles sont les répercussions de la réduction des effectifs sur les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)? Citez les répercussions pour les années 2015 et 2016 en présentant les positions des comptes annuels concernées et le montant correspondant.
- Variante: Les conséquences relatives à la réduction des effectifs pour les années 2015 et 2016 changeraient-elles si la décision du Conseil d'administration avait eu lieu trois mois plus tard?

a) Solution

- Audition de la direction de l'entreprise
- Opérations d'audit relatives à la publication dans les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe)
- Lecture des procès-verbaux de l'AG
- Lecture des procès-verbaux du CA
- Obtention d'une déclaration d'intégralité
- Continuité de l'exploitation

b) Solution

2015:

Provisions 700 000 CHF

(Coûts des processus 200 000 CHF et 500 000 CHF pour le maintien du droit au salaire et des indemnités de départ, [art. 960e al. 1 CO](#))

Événement significatif postérieur à la date du bilan en raison de la décision prise en 2015, d'où une délimitation des dépenses supplémentaires.

2016:

Charges du personnel 1200 millions de francs

Diminution par le biais d'économies.

c) Solution

Oui, l'événement ne représente pas un événement important pour l'année 2015. Toutefois, vu le caractère fondamental, il existe un événement soumis à un devoir de publication après la date du bilan, ce qui doit être indiqué dans l'annexe. Dans tous les cas, il faut même indiquer des données concernant la continuité de l'exploitation ([art. 958a CO](#)).

2015: Publication en annexe en tant qu'événement important survenu après la date du bilan ([art. 959c al. 2 ch. 13 CO](#)) de 700 millions de francs (indemnité 500 et frais de processus 200).

2016: Réduction des charges de personnel à hauteur de 500 millions de francs (1200 et déduction de 700).

Exercice 2

Grau SA est client chez vous depuis plusieurs années. Lors de la révision de Grau SA, vous initiez aux travaux de réviseur un nouveau membre de l'équipe chargée de la révision. Vous vous chargez des documents de travail.

- Quel article de loi prescrit la documentation de l'audit?
- Quel est le but servi par la documentation sur l'audit?
- Quelles explications doivent figurer dans les dossiers annuels pour la documentation?

a) Solution

[Art. 730c CO](#)

b) Solution

- Preuve que l'opinion de contrôle est étayée
- Preuve que la révision restreinte a été effectuée en conformité avec la norme suisse relative au contrôle restreint (NCR)
- Respect de l'obligation légale
- Base de la planification de l'audit
- Preuve de l'audit
- Contrôle du déroulement de l'audit
- Base de la communication des résultats/du rapport
- Soutien des nouveaux collaborateurs
- Éléments de preuve en cas de responsabilité

c) Solution

- Réflexions sur l'indépendance
- Compréhension de l'entreprise par le réviseur
- Des considérations relatives au caractère essentiel
- Résultats des opérations d'audit analytiques issues de la planification de l'audit
- Risque inhérent et plan d'audit basé sur ledit risque
- Programme d'audit avec les différentes opérations d'audit
- Les anomalies sur la base des faits constatés/supposés et leur traitement
- Éléments probants recueillis et leur appréciation par l'auditeur
- Memorandum (recommandé)